



2025-2026

Rapport d'activités

Programme de professionnalisation



Qui sommes-nous?

L'École du Barreau est la première institution d'enseignement postuniversitaire en Amérique du Nord qui se porte garante de la préparation et de l'insertion professionnelle des jeunes avocats dans une perspective de protection du public.

La Mission de l'École

L'École du Barreau assure la formation professionnelle des futurs avocats en vue de les préparer aux premières années de la pratique et à l'obtention du permis d'exercice.

Plus que jamais, l'aspect humain au cœur de notre approche

Les rétroactions de nos superviseurs et leur bienveillance ont fait toute la différence. J'entreprends mon stage avec confiance et conscient des attentes potentielles de mon maître de stage.

Candidat 23-24

Les compétences acquises dans ce cours me seront toujours utiles, peu importe le type de pratique ou même en cas de changement de profession.

Candidate 24-25

La stagiaire fait preuve d'une excellente capacité à communiquer sur des questions complexes d'une manière à la fois facile à comprendre et convaincante.

Maître de stage, à la suite du second projet pilote

Le stagiaire démontre, depuis le début du stage, des aptitudes de communications pertinentes et efficaces, tant envers le client que ses collègues et les différents intervenants de la justice.

Maître de stage, à la suite du second projet pilote

Je suis vraiment reconnaissante d'avoir pu participer à l'apprentissage expérientiel. Je me sens beaucoup plus prête et en confiance à commencer le stage. Merci pour tout!

Candidate 23-24

LE PROGRAMME AU FIL DU TEMPS



Depuis 2023

INTÉGRATION DE L'APPRENTISSAGE EXPÉRIENTIEL

Les personnes candidates offrent des services à la Clinique juridique du Barreau à l'ensemble du Québec

LE PROGRAMME

L'esprit du programme de l'École du Barreau s'articule autour de l'apprentissage expérientiel afin de permettre aux candidates et aux candidats de développer concrètement leurs compétences professionnelles par le biais de cas réels.

3 BLOCS

Bloc 1. Apprentissages spécifiques

Dans le cadre de la première partie de la formation, les personnes candidates complètent une formation théorique et pratique dans les trois secteurs suivants :

Secteur Droit appliqué :

- Le module de préparation à l'examen est disponible en ligne environ 2 mois avant la tenue de l'examen; les personnes candidates ont accès à des capsules vidéos, des exercices, des simulations de questions d'examen, etc.
- Les personnes candidates peuvent également s'inscrire à des ateliers thématiques pour poser des questions à des professeurs. Ces ateliers se donnent en présentiel ou en virtuel, les sujets abordés et les dates des ateliers sont annoncés à l'avance dans le calendrier.
- L'examen comporte exclusivement des questions à choix multiples.

Secteur Théorie d'une cause et rédaction

- Une période d'enseignement de 8 jours en classe, précède la tenue de l'examen.
- Les cours de 4 heures ont lieu au centre de formation.
- L'examen comporte exclusivement des questions à développement.

Secteur Éthique, déontologie et pratique professionnelle

- Une période d'enseignement de 8 jours, constituée de cours en classe et de journées de travail à la maison, précède la tenue de l'examen.
- Les cours de 4 heures ont lieu au centre de formation.
- L'examen comporte des questions à choix multiples ainsi que des questions à développement.

Pour réussir le Bloc 1, il faut obtenir la note de passage (60%) à chacun des examens. Chaque personne candidate bénéficie de trois tentatives pour obtenir la note de passage.

Bloc 2. Apprentissage expérientiel

L'apprentissage expérientiel est au cœur de la deuxième étape de la formation. Les personnes candidates participent à la **Clinique juridique du Barreau** ainsi qu'à des **cliniques techniques**. L'**évaluation en continu** est faite par des avocates et des avocats qui exercent dans les différents domaines de droit couverts. Les personnes candidates doivent effectuer un **travail réflexif et rendre compte** de leurs apprentissages en fin de parcours afin de démontrer les compétences et les capacités personnelles acquises lors des cliniques auxquelles ils ont participé.

Le bloc 2 s'étale sur 16 semaines : soit 2 semaines d'activités d'intégration, 12 semaines de Clinique juridique et de cliniques techniques et 2 semaines allouées pour la rédaction du rendre-compte.

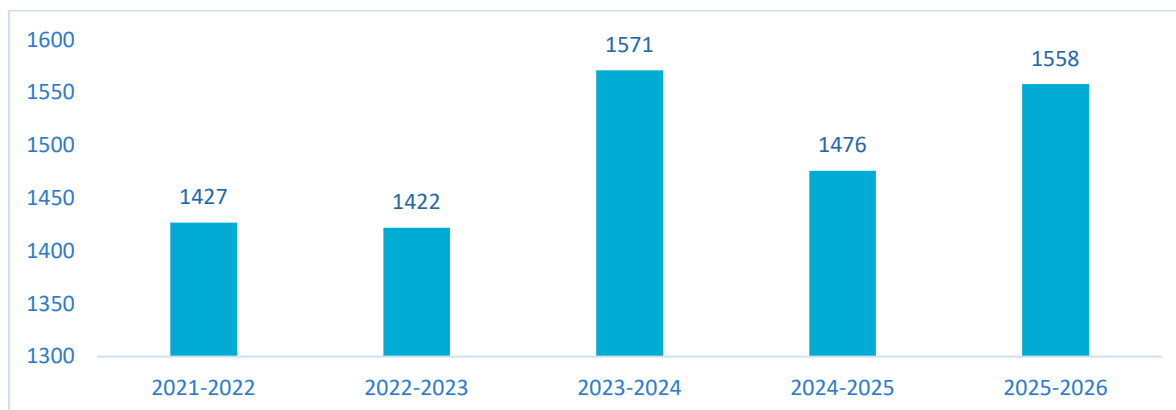
Les cliniques techniques ont lieu le lundi et le vendredi et sont d'une durée de 4 heures. En clinique juridique (du mardi au jeudi), les candidates et les candidats n'ont à se présenter qu'à l'heure de leurs rendez-vous avec leurs clients; leur présence n'est pas nécessaire pour la durée complète de leur plage horaire, contrairement aux cliniques techniques.

Les personnes candidates ont trois ans pour réussir ces deux premiers blocs du programme.

Bloc 3. Stage

Après la réussite de la formation professionnelle, les personnes candidates doivent compléter un **stage professionnel de six mois** lors duquel les stagiaires peuvent, sous la supervision étroite et la responsabilité de leurs maîtres de stage respectifs, accomplir les actes professionnels d'un avocat.

DEMANDES D'ADMISSION TRAITÉES DANS LES 5 DERNIÈRES ANNÉES



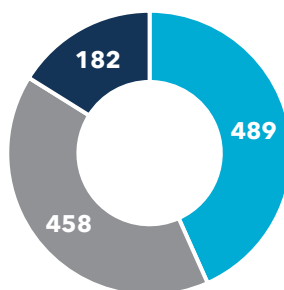
En 2025-2026, **218 demandes** d'admission ont été déposées par des personnes candidates formées à l'étranger issus du cheminement des **équivalences**.

NOMBRE D'INSCRIPTIONS SELON LES PARCOURS DISPONIBLES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

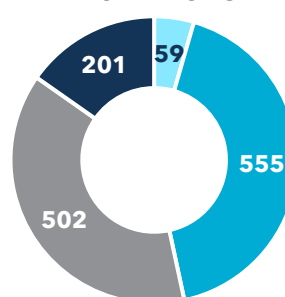
Programme précédent

- Formation professionnelle Automne
- Cours préparatoire et Formation professionnelle Hiver
- Formation professionnelle Hiver
- 1^{er} Projet pilote du nouveau programme (automne 2022)

2021-2022



2022-2023



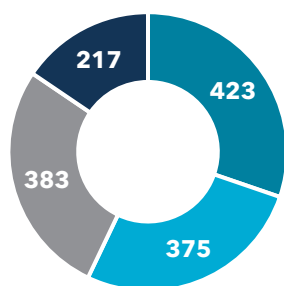
Nouveau programme

- Cheminement A
- Cheminement B
- Cheminement C
- Cheminement D

*À compter de 2025-2026, l'École est revenue à un calendrier sur deux sessions :

- Automne
- Hiver

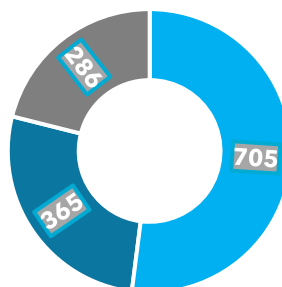
2023-2024



Cohorte 2023-2024

- 78% ont réussi les trois examens du bloc 1 au cours de l'année 2023-2024.
- Ce taux s'élève à 88% au terme de l'année 2024-2025.
- Ce taux s'élève à 89% au terme de l'année 2025-2026
- Ces personnes candidates ont également complété le bloc 2 du programme de professionnalisation et sont devenues éligibles au stage.

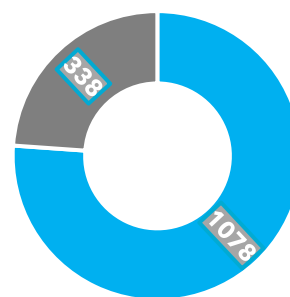
2024-2025



Cohorte 2024-2025

- 66% ont réussi les trois examens du bloc 1 au cours de l'année 2024-2025.
- Ce taux s'élève à 82% au terme de l'année 2025-2026.
- Ces personnes candidates ont également complété le bloc 2 du programme de professionnalisation et sont devenues éligibles au stage.

2025-2026



Cohorte 2025-2026

- 81% ont réussi les trois examens du bloc 1 au cours de l'année 2025-2026. Le bloc 1 est en cours pour 16% d'entre eux.
- 82% des personnes candidates ayant réussi le bloc 1 ont également complété le bloc 2 du programme de professionnalisation et sont devenues éligibles au stage; les 18% restant termineront leur bloc 2 en décembre 2026.

STAGES

1 018 nouvelles inscriptions au stage
894 stages terminés

6 stages internationaux

pour chacun : subvention de **15 000\$** qui provient du MES (10 000\$) et de l'École (5 000\$)

938 stagiaires assermentés

Ces données sur les stages incluent les candidates et les candidats qui sont devenus éligibles au stage dans le cadre du nouveau programme ainsi que du programme précédent.

BILAN 2025-2026

Forts des résultats probants des deux projet-pilotes, l'École du Barreau a procédé avec confiance à l'implantation officielle du programme de professionnalisation en 2024-2025.

En 2025-2026, la consolidation du programme a permis d'assurer une offre de formation cohérente et de qualité, tout en favorisant le développement des compétences professionnelles essentielles à l'exercice de la profession et en répondant aux besoins évolutifs du milieu juridique.

Bloc 1 – apprentissages spécifiques

Le bilan statistique du bloc 1 du programme révèle que le matériel pédagogique et les cours préparent bien les candidats et les candidates aux examens. Les examens de l'École jouent par ailleurs un rôle clé dans l'accès à la profession d'avocat. Pour cette raison, leur élaboration et leur correction suivent une méthodologie rigoureuse, reconnue sur le plan international, en matière de mesure et d'évaluation.

Incidence de la préparation sur le taux de réussite à l'examen Droit appliqué

Lors de l'exercice 2025-2026, l'École du Barreau a poursuivi son étude sur la réussite des personnes candidates à l'examen de Droit appliqué. Les résultats tendent à démontrer que plus une personne s'investit dans le module de préparation à l'examen, plus sa performance à l'examen est élevée. Voici les résultats de l'étude qui ont été mis à jour :

Résultat obtenu à l'examen [la note de passage est de 60%*]	Taux de complétion moyen du module de préparation à l'examen Droit appliqué
80% ou plus	78%
Entre 66% et 78%	72%
Entre 60% et 64%	64%
Entre 56% et 58%	57%
Entre 46% et 54%	58%
44% ou moins	47%

*Sur l'ensemble des personnes n'ayant pas obtenu la note de passage, 18% d'entre elles avaient complété plus de 85% du module de préparation à l'examen. Au courant de l'automne 2026, l'École du Barreau mènera des entrevues auprès de candidats et de candidates qui n'ont pas obtenu la note de passage, malgré un niveau de préparation élevé, pour comprendre la réalité de cette minorité de personnes.

Bloc 2 – apprentissage expérientiel

L'École est fière de la Clinique juridique du Barreau, qui contribue à la fois à la formation des futurs membres de l'Ordre professionnel et aux efforts visant à améliorer l'accès à la justice.

Environ 95% des candidates et des candidats terminent avec succès leurs apprentissages expérientiels dans le délai imparti; 5% d'entre eux voient leur éligibilité au stage reportée de quelques jours ou de quelques semaines parce que le Comité de la formation professionnelle leur a imposé des travaux ou des cycles de clinique supplémentaires, et ce, pour pallier des lacunes observées dans le cadre du bloc 2.

Bloc 3 – stage

L'École du Barreau suit de près les rapports d'évaluation des stagiaires issus du nouveau programme.

Les données recueillies permettent de conclure à une satisfaction généralisée des maîtres de stages quant à la préparation préalable des stagiaires, laquelle témoigne de la pertinence de l'arrimage entre la préparation théorique et pratique en amont du stage, combinée à la qualité de l'encadrement offert durant le stage.

L'expérience des blocs 1 et 2 du programme de professionnalisation de l'École du Barreau met en évidence leur rôle déterminant dans la préparation des candidates et des candidats à leur stage, tout en les outillant pour faire face aux exigences concrètes de la pratique et à la réalité du milieu professionnel.

Élaboration d'une politique d'évaluation du programme

En juillet 2025, le Comité de la formation professionnelle a adopté une politique d'évaluation du programme, basée sur les meilleures pratiques actuelles. La politique prévoit une évaluation quinquennale du programme. Cet outil de gouvernance permettra à l'École de bien gérer les changements à apporter au programme tout en y apportant une structure et en respectant l'organisation.

Matrice des compétences

En février 2026, le Comité de la formation professionnelle a approuvé une nouvelle matrice des compétences, revue afin d'harmoniser son approche, sa forme et son langage avec le référentiel adopté par le Barreau. Cette mise à jour a toutefois peu d'incidence sur le fond, la matrice précédente étant déjà arrimée au nouveau référentiel des compétences de l'avocat.

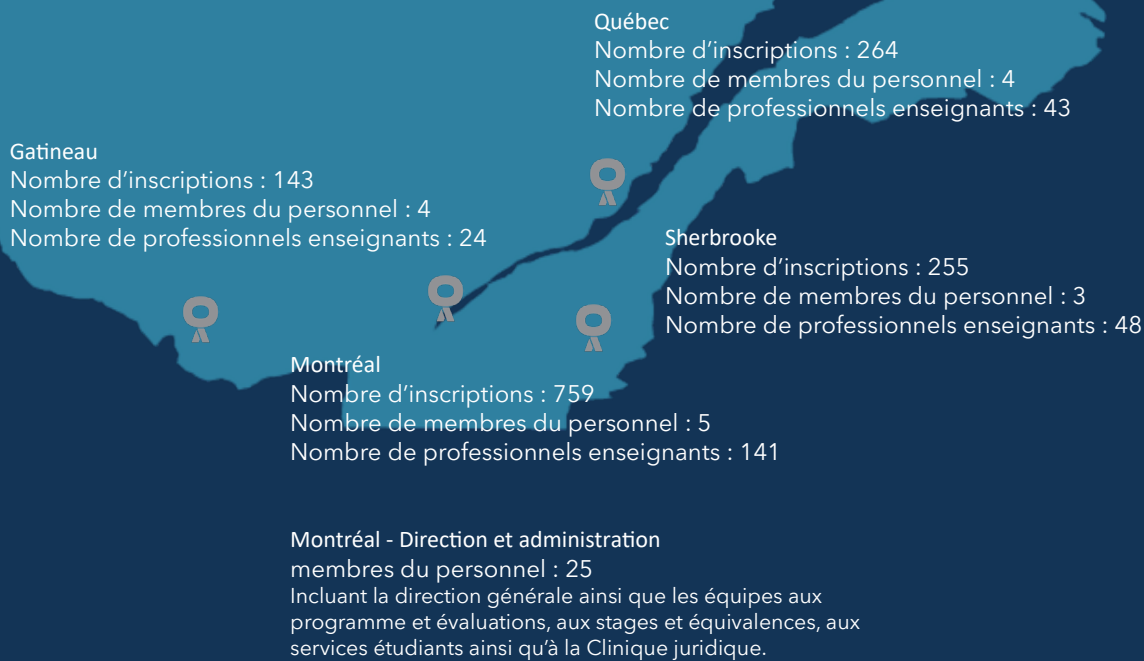
Plan d'action sur le bien-être et la santé psychologique des personnes candidates

En juin 2026, le Comité de la formation professionnelle a adopté le plan d'action sur le bien-être et la santé psychologique des personnes candidates pour la période 2026-2029; celui-ci découle du plan d'action Bien-être dans la profession du Barreau ainsi que du Plan d'équité du Barreau.

Amélioration continue

L'École du Barreau continue de prendre note des observations de divers intervenants (candidates et candidats, professeures et professeurs, professeures-superviseuses et professeurs-superviseurs, stagiaires, maîtres de stage, Commissaire à l'admission aux professions), et ce, afin d'ajuster la mise en œuvre du programme conformément au Règlement sur la formation professionnelle des avocats. À titre d'exemple, à compter de l'année 2025-2026, de nouveaux guides de préparation, de même que des simulations d'examens en contexte authentique, ont été mis à la disposition des candidats et candidates





RESSOURCES humaines

Le fonctionnement du programme de l'École a nécessité l'octroi de 738 mandats pour assurer la préparation du matériel pédagogique, l'enseignement, la préparation des examens, leur tenue et leur correction ainsi que la supervision lors de la clinique juridique et des cliniques techniques. En 2025-2026, ils ont été supportés par 41 membres du personnel.

L'École fait appel à plusieurs collaborateurs pour assurer la mise en place de son programme. De nombreux avocats et avocates participent notamment à la rédaction et la révision du matériel pédagogique, de la Collection de droit et des examens; cet exercice important doit être répété annuellement afin de maintenir à jour la littérature juridique mise à la disposition de la communauté étudiante.

Rédacteurs et réviseurs du matériel pédagogique : 27
Auteurs de la Collection de droit : 115
Rédacteurs et réviseurs des évaluations : 38

**Annuellement, 10 000 pages
sont rédigées ou mises à jour**

Ce sont également des avocates et des avocats qui supervisent les examens et qui font la correction des examens et des rendre-compte. De même, des surveillantes et des surveillants sont embauchés pour voir au bon déroulement des examens.

Supervision et surveillance des examens : 70
Correction des examens : 42
Correction des rendre-compte : 40

Services étudiants

L'École du Barreau offre divers services pour accompagner les candidates et les candidats tout au long de leur parcours et est disponible pour orienter toute personne qui a besoin de soutien ou d'information concernant les ressources à sa disposition.

Bien-être et santé psychologique

- Mise en place du **Plan d'action 2026-2029**;
- Le **Programme d'aide pour les membres du Barreau** (PAMBA) est accessible à la communauté étudiante - pour 2025-2026, **l'École a couvert 62 886\$ de frais de services** offerts aux candidates et aux candidats.

Aide financière aux études

- **65%** de la communauté étudiante a bénéficié du programme d'Aide financière aux études (AFE).

Mesures d'intégration

- **496 candidates et candidats** ont bénéficié d'accommodements dans le cadre de la *Politique relative à l'intégration des étudiants de l'École du Barreau en situation de limitation(s) fonctionnelle(s) et de besoins en matière d'apprentissage*.

Candidates et candidats autochtones

- **Guide** vers les **ressources** et les **programmes du Barreau**.

Candidates étrangères et candidats étrangers

- **Soutien et suivi** pour confirmer leur statut valide au Canada aux fins de leur parcours à l'École.

Relation avec les quatre associations étudiantes

- **Rencontre mensuelle** avec les présidentes et présidents des associations, ou une personne représentante;
- Maintien des **canaux de communication** et **suivi des préoccupations étudiantes** liées au programme et à sa mise en œuvre.

Comités statutaires

Divers comités gravitent autour de l'École pour assurer l'adéquation de son programme de formation aux besoins du milieu professionnel.

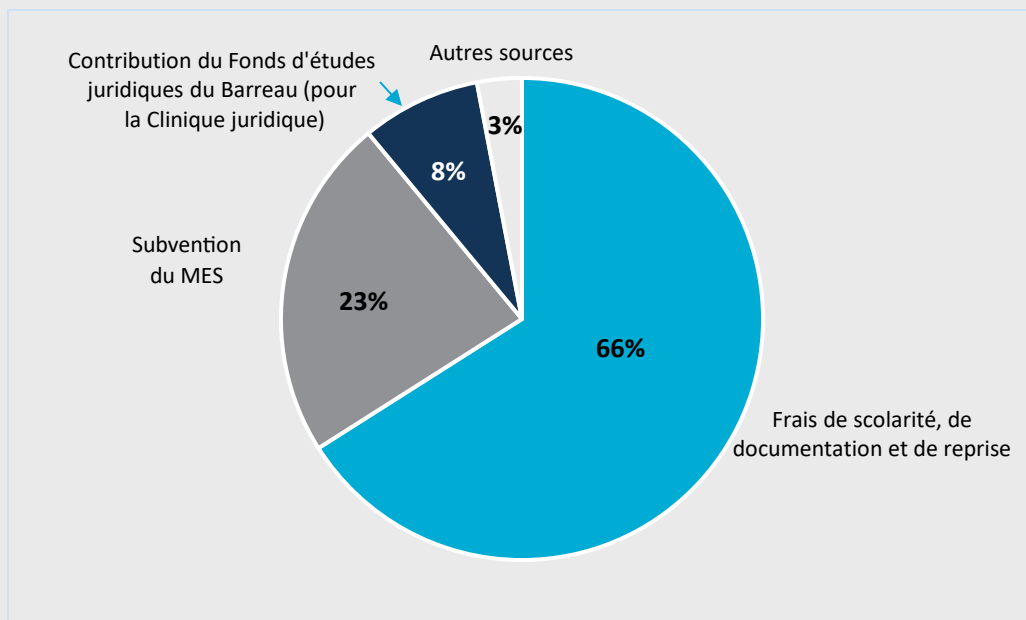
Comité de la formation professionnelle (CFP): chargé de l'administration du programme de l'École du Barreau. Il rend compte au Conseil d'administration du Barreau et s'assure de la compétence des futurs membres du Barreau du Québec. Il veille à ce que les activités de formation professionnelle soient adéquatement évaluées et il supervise les stages, qui font partie intégrante de la formation. Entre le 1^{er} juin 2025 et le 31 mai 2026 : **15** réunions.

Comité élargi du programme et des évaluations (CEPE) sous la responsabilité du CFP. Ce comité analyse et approuve chacun des examens qui sont préparés en suivant les règles et procédures définies par le CFP. Il valide aussi le contenu du programme de formation professionnelle. Entre le 1^{er} juin 2025 et le 31 mai 2026 : **9** réunions.

Comité sur la formation des avocats (CFA): réunit des représentantes et des représentants de l'École, de la Formation continue du Barreau du Québec, du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et du MEES. Il voit aux enjeux relatifs à la qualité de la formation des avocats. Entre le 1^{er} juin 2025 et le 31 mai 2026 : **1** réunion.

Revenus

Pour l'année 2025-2026
1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026



**ÊTRE PRÊT.
ÊTRE PROFESSIONNEL.
ÊTRE HUMAIN.**